

Le sacrement de mariage

5. La fécondité de l'alliance

Je ne ferai aujourd'hui que poser le problème délicat du lien entre l'amour conjugal et le don de la vie et, par là, de la parenté responsable, réservant quelques questions plus concrètes pour le dernier article de la série consacrée au sacrement de mariage.

L'AMOUR, SOURCE DE VIE

L'alliance du Christ et de l'Église est source de vie. Dans leur mutuelle union, le Seigneur et son Épouse nous engendrent tous et chacun à la vie nouvelle du Royaume. C'est pourquoi nous parlons de l'Église comme de « notre Mère ». Un amour conjugal chrétien ne sera donc authentique que s'il fait écho, jusque dans l'union sexuelle des conjoints, à cette fécondité des noces, scellées sur la Croix, entre Jésus et son Église.

L'IMBRICATION MUTUELLE DE L'AMOUR ET DE LA FÉCONDITÉ

Ce lien profond entre l'union conjugale et la fécondité n'apparaît d'ailleurs pas seulement à un regard chrétien porté sur la signification ultime de la sexualité humaine. Une approche philosophique ou psychologique suffit à le mettre en évidence. Il suffit de s'interroger sur le sens de ce fait que l'amour de l'homme et de la femme trouve son couronnement dans un

geste - l'union sexuelle - qui, par sa logique propre, est ouvert à la génération d'une nouvelle vie et est même structurellement orienté vers elle. N'est-ce pas le signe très concret, inscrit jusque dans notre corps, d'un lien essentiel entre l'amour et l'ouverture à la vie. Oui, au regard de la raison comme aux yeux de la foi, il y a une imbrication mutuelle de l'amour sexuel et de la fécondité.

UNE PROCRÉATION RESPONSABLE

La question morale de la parenté responsable se pose du fait que, chez l'homme, le lien structurel entre l'amour et la fécondité est confié à la garde de la liberté. Dans le monde animal, la reproduction découle mécaniquement de la poussée aveugle de l'instinct. Dans l'espèce humaine, par contre, l'ouverture de l'amour des personnes à la transmission de la vie, tout en étant inscrite dans la logique profonde de la sexualité, dépend de la responsabilité des conjoints. Ainsi apparaît la notion de parenté responsable : c'est en tenant compte à la fois du vrai bien du couple, du bonheur escompté des enfants, de la situation économique et sociale du foyer et aussi des exigences morales de l'ouverture au don de Dieu que les parents doivent transmettre la vie et déterminer le nombre des enfants qu'ils accueilleront.

LES FAUX IDÉAUX DE LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

On a souvent caricaturé la position de l'Église en cette matière, comme si elle recommandait aux époux d'avoir systématiquement le plus grand nombre d'enfants qu'il est biologiquement possible de concevoir à l'intérieur du couple ! Rien n'est plus faux. L'Église invite à une fécondité généreuse, certes, mais contrôlée, c'est-à-dire attentive aux divers enjeux en présence. Mais il est vrai qu'en insistant sur l'essentielle ouverture de l'amour à la fécondité, l'Église, surtout de nos jours, remet en question les idéaux de la société de consommation. Celle-ci inculque à beaucoup de jeunes couples que, pour leur propre bonheur et celui des enfants à venir, les conjoints doivent d'abord prendre du temps pour être heureux à deux, assurer leurs rentrées financières, établir solidement leur confort domestique, après quoi l'enfant pourra éventuellement venir. Notre faible taux de natalité, bien en-dessous de ce qui est nécessaire pour le simple remplacement de la génération précédente, est révélateur d'une telle mentalité. Et les conséquences sont graves : vieillissement accentué et, à terme, irrécupérable de notre société, avec les redoutables problèmes sociaux et économiques que cela comportera





DP

LES MOYENS DE RÉGULATION DES NAISSANCES

Dans la question morale d'une juste régulation des naissances, beaucoup dépend de la nature des moyens employés. Comme toujours en morale, les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut encore voir par quels procédés on les met en œuvre. C'est ainsi que, pour des raisons assez évidentes, la conscience chrétienne rejette absolument l'avortement comme moyen de régulation des naissances. Elle est également fermement négative à l'égard de la stérilisation volontaire, que celle-ci soit temporaire ou définitive. En effet, la stérilisation exprime la volonté délibérée de dissocier à long terme l'amour sexuel de toute ouverture, même simplement possible, à la fécondité.

MÉTHODES NATURELLES ET ARTIFICIELLES

Le débat est plus complexe quand il est question des autres méthodes - les plus courantes - de régulation des naissances. La pierre d'achoppement dans la discussion consiste alors en ce que l'Église distingue entre les méthodes artificielles ou contraceptives et les méthodes naturelles, et réprovoque les premières tandis qu'elle déclare légitime le recours aux secondes.

QUELQUES PRÉCISIONS DE VOCABULAIRE

Précisons quelques questions de vocabulaire. Par méthodes « artificielles » ou « contraceptives » il faut entendre toutes les méthodes qui interviennent activement dans le déroulement de l'acte conjugal soit avant, soit pendant, soit après, en vue de le rendre infécond, qu'il s'agisse de moyens mécaniques ou physiques, chimiques ou hormonaux. Par méthodes « naturelles », il faut entendre les méthodes qui cherchent à connaître les périodes infécondes et fécondes dans le cycle féminin afin de limiter les rapports sexuels aux seules périodes infécondes ; il s'agit essentiellement aujourd'hui des méthodes d'observation d'indices combinés, très fiables quand elles sont bien enseignées et appliquées. Efficaces pour éviter une naissance inop-

portune, ces méthodes d'observation sont également fort utiles dans le but opposé, à savoir pour accroître les chances d'avoir un enfant quand on le désire.

BUTS ET MOYENS

On notera que les méthodes artificielles ou naturelles se distinguent les unes des autres essentiellement par la nature des procédés employés (intervention directe dans le premier cas, observation dans le second), alors que le but poursuivi est souvent le même dans les deux cas, à savoir espacer les naissances ou même ne pas avoir d'enfant. Ceci nous rappelle, une fois de plus, que toute cette discussion sur la régulation des naissances porte essentiellement sur la valeur morale objective des moyens auxquels on recourt. Par ailleurs, si une fin, même bonne, comme la paternité responsable, ne suffit pas à justifier l'emploi de n'importe quel moyen, inversement, il ne suffit pas non plus d'employer des moyens objectivement corrects pour être automatiquement « en ordre » sur le plan moral ! Un couple qui, dans le but égoïste de ne pas s'encombrer d'enfants, recourrait en permanence aux méthodes naturelles de contrôle de la fécondité, contredirait gravement l'idéal de l'amour humain et chrétien

Ceci étant dit, la question qui se pose est de savoir pourquoi l'Église catholique est si fermement opposée aux méthodes artificielles ou contraceptives de régulation des naissances. Nous devons ici bien distinguer l'enjeu central des enjeux périphériques.

LES OBJECTIONS PÉRIPHÉRIQUES

On peut, par exemple, et très légitimement, être préoccupé par les conséquences morales d'une généralisation du recours aux contraceptifs, tant sur le plan social que sur le plan individuel. Il est clair que l'usage systématique et finalement banalisé des contraceptifs encourage le relâchement des mœurs, renforce l'irresponsabilité masculine (« elle n'a qu'à



© WW Commons

prendre la pilule ! ») et féminine (« avec la pilule, je ne cours aucun risque ! »), mine le sens positif de l'enfant (perçu d'abord comme une menace), dispose les mentalités à l'avortement (comme rattrapage des échecs de la contraception), etc. Et sur le plan politique, il est, hélas, plus commode et rentable pour les pays riches d'imposer aux pays pauvres des programmes de stérilisation et de contraception plutôt que de collaborer positivement à leur développement économique. Sans compter que, dans tous ces programmes, c'est l'État qui se substitue aux parents et leur dicte sa conception de la famille et de l'enfant.

Toutes ces objections ont leur poids et cependant elles ne vont pas à l'essentiel, car on pourra toujours répondre qu'il s'agit là d'emplois abusifs de la contraception, qui ne fournissent pas d'arguments probants contre son usage modéré dans telle ou telle circonstance précise. De même, la méfiance croissante à l'égard de la pilule pour des raisons d'ordre écologique demeure, elle aussi, à la périphérie du problème. On peut certes se réjouir que, par ce biais, la mise en garde prophétique de Paul VI, en 1968, soit mieux reçue par certains milieux qu'inquiète à juste titre cette brimade permanente des mécanismes physiologiques et psychologiques les plus profonds de l'individu par la contraception, surtout sous sa forme hormonale. Mais ce sont là des considérations hygiéniques qui, pour être importantes, ne vont pas au cœur du problème moral posé par la contraception.

L'enjeu de la contraception est d'ordre spirituel

L'ENJEU CENTRAL N'EST PAS BIOLOGIQUE

Quel est donc le motif essentiel pour lequel l'Église réprouve la contraception artificielle tandis qu'elle approuve les méthodes naturelles de régulation des naissances ? Malgré les apparences trompeuses suscitées par le vocabulaire employé, ce n'est pas le simple fait que la première est « artificielle » tandis que les secondes sont « naturelles », au sens de « respectueuses de l'ordre biologique ». En effet, un « artifice » n'est pas de soi condamnable ! Toute notre culture, tout notre savoir-faire reposent sur des « artifices », sur des interventions de l'homme dans le cours « naturel » des choses. D'ailleurs, même les méthodes dites « naturelles » sont, elles aussi « artificielles », puisqu'on y recourt à des thermomètres, à des examens détaillés, etc. Quant à la « nature biologique », elle ne mérite pas, comme telle, un respect absolu. Au contraire, pourrait-on dire, toute la civilisation est bâtie sur le dépassement des requêtes primitives de l'ordre biologique. Manger, par exemple, est, pour l'homme, bien plus qu'absorber des protéines ou des calories...

IL S'AGIT D'UN PROBLÈME SPIRITUEL

Aux yeux de la foi - comme au regard d'une juste philosophie - l'enjeu de la contraception est d'ordre spirituel. À l'occasion d'un problème qui a évidemment des aspects biologiques (les anges n'ont guère de soucis contraceptifs !), c'est de l'attitude de la personne face au conjoint, au mystère de la vie et au don de Dieu qu'il est ultimement question. Nous en parlerons prochainement.

*André-Joseph,
Archevêque de Malines-Bruxelles*